

NOTE DE PRESENTATION

FORET COMMUNALE DE Coulanges/Yonne (89)

AMENAGEMENT 2012-2031

Le contexte

La forêt communale de Coulanges/Yonne (217,82 ha) est située en région IFN du « Plateau Bourguignon Central ». Elle repose majoritairement sur un plateau.

Elle est composée de Taillis-Sous-Futaie en conversion de futaie régulière sur 58% de sa surface, soit 127,18 ha, le reste étant géré en irrégulier extensif du fait d'une potentialité de production faible. Le chêne sessile est l'essence principale de production sur le massif. Cette dernière est bien adaptée aux sols et au climat du massif.

La forêt est bien desservie dans son ensemble.

Le massif ne présente qu'une seule unité.

Les enjeux principaux de la forêt

La forêt présente des enjeux : - moyens de production,
- ordinaires de biodiversité,
- locaux pour l'accueil et le paysage et faibles de protection physique,
- faible pour la ressource en eau (présence d'une zone de captage éloignée sur la parcelle 1).

Elle répond à une demande d'affouage pérenne et régulière.

L'impact de la faune est peu sensible sur la végétation.

Bilan de l'aménagement précédent (1997/2011)

La gestion retenue au cours de ces 15 dernières années a été la conversion en futaie régulière de chêne et le maintien d'une futaie irrégulière extensive composée de chêne, hêtre et feuillus précieux sur les stations les moins productives.

Les grandes options de l'aménagement

170,85 ha de Taillis sous futaie seront traités en conversion de futaie irrégulière (le choix de ce traitement repose sur la potentialité moyenne à faible du massif, la structure irrégulière des parcelles et le choix du propriétaire de poursuivre l'effort de régénération sur le massif, en baissant les coûts de travaux sylvicoles).

46,97 ha seront traités en futaie régulière, puisque ces parcelles situées sur les meilleures stations, ont été converties au cours de l'aménagement 1997/2011.

Le programme d'actions prévoit :

- pour les coupes

- Terminer la régénération au sein de la parcelle 7 (6,61 ha).
- Réaliser des coupes d'amélioration sur les parcelles 13, 14, 16, 17 et 18 (26,56 ha).
- le passage en coupes de futaie irrégulière sur le reste des parcelles (171,95 ha).
- les parcelles du groupe de jeunesse (parcelles 23 et 25) ne bénéficieront pas de coupes (13,80 ha).

- pour les travaux

Les travaux seront réalisés principalement sur le groupe de régénération et de jeunesse, il s'agira majoritairement de dégagements de semis, de mise en place de cloisonnements et d'entretien de cloisonnements sylvicoles.

Les travaux de dégagement de semis interviendront 5 ans après les coupes d'irrégularisation dans les parcelles traitées en futaie irrégulière.

Aussi, certaines pistes et routes forestières doivent être élargies et renforcées, des travaux seront donc à prévoir pour faciliter la vidange des bois.